

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-32
Occupation du domaine public
Rue du Faubourg

ANNULE ET REMPLACE LE 2025-24

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise FB Terrassement,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise FB Terrassement est autorisée à effectuer des travaux en amont d'une boîte de branchement d'eaux usées sur le réseau d'assainissement du 129 au 133 rue du Faubourg du lundi 17 au vendredi 21 février 2025.

ARTICLE 2 : Durant la même période, le stationnement sera interdit du 129 au 133 rue du Faubourg.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise FB Terrassement qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise FB Terrassement devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : L'entreprise FB Terrassement, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.